Votre interlocuteur AXA

AXA Prévention

Créée en 1984, **AXA Prévention** est une association à but non lucratif. Sa mission est d'étudier et de mettre en œuvre toutes les mesures de nature à développer la culture de prévention des Français afin de prévenir et réduire les risques auxquels ils sont exposés en santé, sur la route, à la maison, devant les écrans, dans le milieu professionnel et face au réchauffement climatique.

ASSOVICA
ASsociation de SOutien aux VIctimes de Cyber Attaques

L'ASSociation de SOutien aux VIctimes de Cyber Attaques (ASSOVICA) est une association à but non lucratif créée en 2023 par un collectif composé d'expert(e)s techniques et non techniques afin d'aider et accompagner au mieux les victimes d'actes de cybermalveillance. L'une de ses missions est d'apporter aide et soutien aux victimes professionnelles des cyber attaques ciblant les organisations.

AXA Prévention : Association à but non lucratif - Loi 1901 - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - service.axaprevention@axa.fr

Réf. : 2006179 0625 - CARIOCA - Crédit photo : Adobe Stock.

AXA Prévention

Que respecter pour être conforme au RGPD ?

Le RGPD est un règlement européen qui vise à protéger les données à caractère personnel des personnes physiques.

ASSOVICA
ASsociation de SOutien aux VIctimes de Cyber Attaques

Retrouvez tous nos conseils et services de prévention sur : **axaprevention.fr**

Les principes à respecter pour être conforme au RGPD

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, que ce soit directement ou indirectement, par référence à un identifiant (ex. nom, numéro d'identification, identifiant en ligne) ou à des éléments spécifiques propres à son identité physique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Toute opération automatisée ou non appliquée à des données à caractère personnel, telle que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, la diffusion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Les fondamentaux

1. Ne collecter que les données vraiment nécessaires à votre objectif et dans un but bien déterminé : principe de minimisation et de finalité.
2. Être transparent : les individus doivent conserver la maîtrise de leurs données, ce qui nécessite le recueil de leur consentement lors de la collecte.
3. Organiser et faciliter l'exercice des droits des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression de leurs données : les modalités doivent être précisées, adresse courriel dédiée…
4. Fixer des durées de conservation en lien avec la finalité.
5. Sécuriser les données en prenant toutes les mesures utiles au niveau physique et informatique.
6. Intégrer les principes précédents dans une démarche continue.

Actions à mettre en œuvre

- **AU SEIN DE VOTRE ORGANISATION :**
  Désigner un délégué à la protection des données.
  Tenir un registre des traitements de données personnelles.
- **SUR VOTRE SITE INTERNET :**
  Mettre à jour vos CGV/CGU et mentions légales.
  Indiquer les modalités d'exercice des droits des personnes.
- **AU NIVEAU DU CONSENTEMENT :**
  Être transparent : donner une information claire, compréhensible et complète aux personnes sur le traitement de leurs données.